

AVIS

Le Maire de Bagnères de Luchon informe ses administrés que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 29 juillet 2020 à 18 h 30, **Salle du Pavillon Normand (Parc du Casino de Bagnères de Luchon)**.

La séance se tiendra sans public, avec la seule présence de la presse et retransmission sur la page Facebook de la ville :

Depuis Facebook : « Luchon la ville ».

Depuis votre moteur de recherche : www.facebook.com/luchonlaville.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juillet 2020.

Affaires thermales :

1. Versement subvention au Comité des Œuvres Sociales saisonniers des thermes.
2. Versement de l'excédent du compte « Dépôts de Fonds au Trésor » (DFT) de la régie d'avances des arrhes depuis le 31/12/2018.

Affaires Ehpad ERA CASO :

3. Approbation du règlement de fonctionnement de l'EHPAD ERA CASO.
4. Approbation du contrat de séjour de l'EHPAD ERA CASO.
5. Approbation du reversement de la participation du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.
6. Création de deux emplois permanents d'auxiliaires de soins via vacances temporaires d'emploi dans l'attente du recrutement de fonctionnaires.
7. Création d'un emploi permanent d'agent social via vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement de fonctionnaires.
8. Convention de vacances 2020-2023 avec un accompagnant psycho-social et coordonnateur de la qualité de vie en EHPAD.
9. Prime exceptionnelle aux agents des établissements et services publics sociaux et médico sociaux dans le cadre de l'épidémie de COVID 19.

Affaires communales :

10. Régime des délégations.
11. Versement d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales de la ville.
12. Délibération de principe autorisant monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de remplacement

13. Création d'un emploi non permanent d'agent d'accueil du golf pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.
14. Création d'un emploi permanent d'agent de propreté urbaine pour assurer les besoins du service.
15. Actualisation du tableau des effectifs.
16. Création de deux emplois non permanents d'agents polyvalents des écoles pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.
17. Modification de la délibération du 28 février 2020 mettant en place le compte épargne temps.
18. Convention avec la Maison des Jeunes et de la Culture.
19. Convention avec la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises concernant l'occupation de locaux communaux dans le cadre du centre de loisirs intercommunal.
20. Election d'un représentant du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale suite à la démission d'un conseiller municipal.
21. Approbation des rapports annuels à la délégation de services publics eau potable et assainissement.
22. Questions diverses.

Bagnères de Luchon, le 22 juillet 2020,
Le Maire,
Eric AZEMAR.

